

APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE DE *Chiconi*

2024

Cet appel à projets concerne toute demande de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation du contrat de ville de Chiconi.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera obligatoirement sous format dématérialisé et devra être déposée

Au plus tard :

Le vendredi 2 Février 2024 à 12h (heure de MAYOTTE)

PRÉAMBULE

La politique de la ville de Chiconi

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficultés et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'État, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Le contrat de ville de Chiconi a été conclu sur la période 2015-2020 et a été prorogé sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés. Il fixe les grands enjeux du quartier prioritaire de Chiconi et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2020-2024.

Les actions éligibles :

Les actions éligibles aux crédits de la politique de la ville doivent répondre aux orientations d'un des **3 piliers du contrat de ville** et ou/ **des axes transversaux** définis ci-dessous.

Orientations - Piliers du contrat de ville de Chiconi



COHÉSION SOCIALE

- Développement d'actions sportives, culturelles et valorisation du patrimoine
- Réussite éducative
- Renforcement de l'engagement des jeunes et des acteurs associatifs
- Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Développement/promotion de l'offre de santé et l'accès aux droits à la santé
- Mise en œuvre des prérogatives sur l'hygiène et la salubrité
- Prévention de la délinquance : CLSPD



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

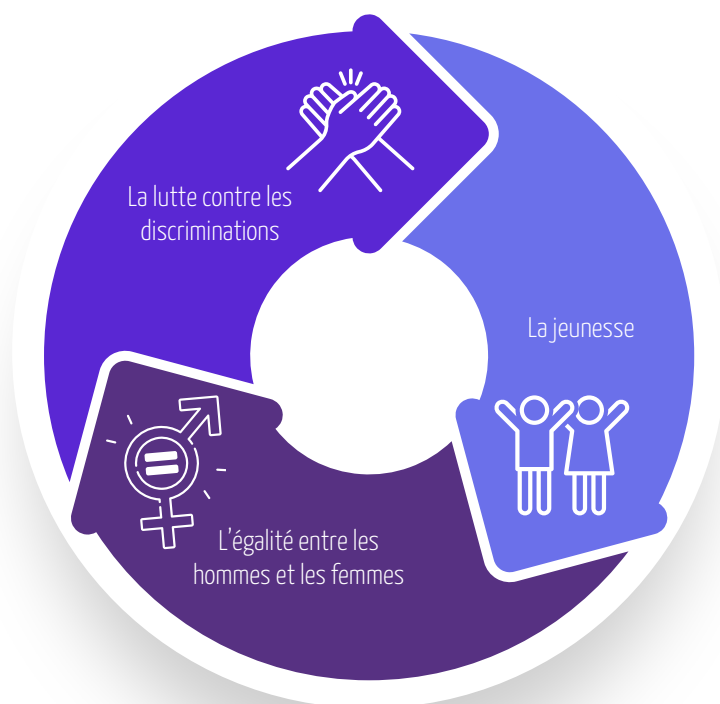
- Faciliter et améliorer l'accès aux services publics de l'emploi et de l'insertion
- Accompagnement Renforcé des publics via des parcours de formations et l'accès à l'emploi direct
- Déployer des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville en matière de développement économique et de l'emploi (IAE)



CADRE DE VIE

- Lutter contre l'habitat insalubre
- Lutte contre les dépôts sauvages sur le domaine public
- Sensibilisation à la propreté et la protection de l'environnement

AXES TRANSVERSAUX



Priorités du contrat de ville de Chiconi pour l'année 2024

Seront privilégiés, les projets :

- Structurants, construits en complémentarité voire mutualisés avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;
- Favorisant la jeunesse, l'éducation et la culture ;
- Impliquant les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Facilitant l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi ;

Public visé

L'action proposée doit **s'adresser aux habitants du quartier prioritaire de Chiconi**.

Néanmoins, les actions à destination des habitants du quartier de veille (Sohoa) seront examinées et pourront faire l'objet d'un financement à condition que 60% des bénéficiaires du projet soient issus du quartier prioritaire de Chiconi.

A qui est destiné cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Associations loi 1901 (déclarées en préfecture) ;
- Établissements publics ;
- Bailleurs sociaux ;
- Organismes à but non-lucratif ;
- Collectivités territoriales ;

Thématiques prioritaires 2024

Les actions doivent tenir compte des orientations et des axes transversaux du contrat de ville de Chiconi (cf. ci-dessus), une attention particulière sera portée aux actions :

- Structurants, construits en complémentarité voire mutualisés avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;
- Favorisant la jeunesse, l'éducation et la culture ;
- Impliquant les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Facilitant l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi ;

Critères d'éligibilité

Les subventions de la politique de la ville ont vocation à **financer des projets/actions**, et ne peuvent en aucun cas servir à financer des dépenses de fonctionnement d'un projet et d'une structure ni de l'investissement.

Les demandes de subvention ANCT ne doivent pas être **inférieures à 2 000 €**. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à **mutualiser leurs projets** avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.

Procédure de dépôts des demandes de subventions

Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*05 en pièce jointe de l'appel à projets et être envoyées impérativement aux adresses courriels suivantes :

- politique-ville@villedechiconi.fr
- warda.halifa@villedechiconi.fr

Ou à l'adresse postale suivante :

Service Politique de la Ville de Chiconi
4, rue de l'hôtel de ville
97670 CHICONI

Évaluation bilan

- Les porteurs de projet ayant bénéficié de subventions politique de la ville en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire
- (Attention ! Délai de saisie du bilan 2023 sur DAUPHIN : **le 30 mars 2024** <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>)

Date limite

La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée **au vendredi 2 Février à 12h00**. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS



04/01/2024

Publication de l'appels à projets contrat de ville de Chiconi

02/02/2024

Date limite de dépôts des projets

Février 2024

Comité technique programmation contrat de ville de Chiconi

Mars 2024

Comité de pilotage de la programmation politique de la ville de Chiconi 2024

31/03/2024

Délaï de saisie des bilans 2023 sur la plateforme Dauphin

Avril/Août 2024

Mise en paiement des subventions attribuées



CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches, l'équipe politique de la ville se tient à votre disposition tous les jours de **9h à 11h** et de **13h à 16h** du **lundi au jeudi**.

Pour toute demande de subventions, il est vivement recommandé de rencontrer **le service Politique de la Ville** au préalable.

Merci d'envoyer un email à warda.halifa@villedechiconi.fr pour prendre un rendez-vous.

Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner.